

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAMBERT-DE-LAUZON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 juin 2018 à 20 h, au centre municipal, 1147, rue du Pont, Saint-Lambert-de-Lauzon.

Sont présents :

M. Olivier Dumais, maire
M. Germain Couture, conseiller au siège n° 1
M. Renaud Labonté, conseiller au siège n° 2
M. Dave Bolduc, conseiller au siège n° 3
Mme Geneviève Cliche, conseillère au siège n° 4
Mme Caroline Fournier, conseillère au siège n° 5
Mme Anick Campeau, conseillère au siège n° 6

L'assemblée formant QUORUM sous la présidence de monsieur Olivier Dumais, maire.

Assiste à la séance : monsieur Éric Boisvert, directeur général et secrétaire-trésorier.

Point n° 2

Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de madame Geneviève Cliche
Appuyée par monsieur Germain Couture
Il est résolu

105-18

D'adopter l'ordre du jour du 4 juin 2018 tel qu'il est déposé.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Ouverture de séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Première période de questions;
4. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du mois de mai 2018;
5. Correspondance :
 - 5.1 Demande de la Société d'horticulture de Saint-Lambert-de-Lauzon;
 - 5.2 Demande d'une commandite du Club de pétanque de Saint-Lambert-de-Lauzon,
 - 5.3 Demande d'annulation d'intérêts d'une facture du Service de la sécurité incendie;
6. Autorisation de paiement des comptes;
7. Autorisation de dépenses de représentation des membres du conseil;
8. Avis de motion et présentation de règlements :
 - 8.1 Numéro 795-18 modifiant la limite de vitesse de 90 km/h à 70 km/h sur la rue des Érables Nord;
 - 8.2 Numéro 796-18 modifiant la limite de vitesse de 90 km/h à 70 km/h sur la rue Bellevue;
9. Demandes de dérogation mineure :
 - 9.1 Numéro 234 : Partie du lot 6 114 579 (lot projeté 6 247 574) – Largeur minimale du lot,
 - 9.2 Numéro 235 : Lot 2 641 261 – Marge de recul avant d'un bâtiment bifamilial,
 - 9.3 Numéro 236 : Lot 2 642 329 – Marge de recul avant;
10. Octroi de mandats :
 - 10.1 Services professionnels pour le pré-achat d'équipements de traitement de l'eau potable,
 - 10.2 Surveillance en ingénierie dans le cadre des travaux de remplacement et de réfection de ponceaux,
 - 10.3 Contrôle géotechnique des travaux de remplacement et de réfection de ponceaux dans le cadre du programme *Réhabilitation du réseau routier local – Volet : Redressement des infrastructures routières locales,*

- 10.4 Contrôle géotechnique des travaux de pavage réalisés dans le cadre du programme *Réhabilitation du réseau routier local – Volet : Redressement des infrastructures routières locales*;
11. Octroi de contrats :
 - 11.1 Lignage de rues,
 - 11.2 Scellement de fissures de rues;
12. Autorisation de signature dans le cadre d'une offre d'achat de Hydro-Québec;
13. Modification de la programmation révisée de travaux dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec;
14. Demande de réduction de la vitesse sur la rue du Pont;
15. Demande d'affichage de *Les Écuries Morgan*;
16. Consultation publique dans le cadre de l'élaboration de la Politique familiale et des aînés;
17. Approbation d'une entente de fin d'emploi;
18. Modification des restrictions à l'utilisation du terrain de baseball;
19. Demande de reconnaissance du Festival de la rentrée;
20. Demande d'aide financière pour le raccordement d'un puits d'eau potable;
21. Levée du moratoire visant le développement résidentiel hors périmètre d'urbanisation;
22. Deuxième période de questions (limitée aux points à l'ordre du jour);
23. Points divers;
24. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 3

Première période de questions

Aucune question n'est adressée au conseil municipal.

Point n° 4

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du mois de mai 2018

Sur la proposition de madame Caroline Fournier
Appuyée par monsieur Renaud Labonté
Il est résolu

106-18

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du mois de mai 2018, tel qu'il a été rédigé.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 5

Correspondance

5.1

Demande de la Société d'horticulture de Saint-Lambert-de-Lauzon

ATTENDU QUE la résolution numéro 200-17 reconnaît la Société d'horticulture de Saint-Lambert-de-Lauzon (la Société) comme étant un organisme communautaire au sens de la Politique de tarification des centres communautaires et des terrains sportifs de la municipalité;

ATTENDU QU'à ce titre, la Société a accepté de se conformer aux dispositions de cette politique;

ATTENDU une lettre en date du 8 mai 2018 faisant part de demandes supplémentaires par rapport aux dispositions de la cette politique;

ATTENDU QUE selon la politique de tarification présentement en vigueur, des frais sont alloués pour ces différents services;

Sur la proposition de madame Caroline Fournier
Appuyée par monsieur Dave Bolduc
Il est résolu

107-18

De réitérer à la Société d'horticulture de Saint-Lambert-de-Lauzon que la Politique de tarification et de reconnaissance s'applique telle qu'elle est rédigée et que ses demandes ne peuvent être acceptées.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

5.2

Demande d'une commandite du Club de pétanque de Saint-Lambert-de-Lauzon

ATTENDU QU'une demande du Club de pétanque de Saint-Lambert-de-Lauzon visant à obtenir, dans le cadre de leur 40^e anniversaire qui se tiendra le 15 septembre 2018, l'accès gratuit à une salle à titre de commandite;

ATTENDU QUE la Municipalité désire appuyer ce 40^e anniversaire en accordant la gratuité de la salle demandée;

Sur la proposition de madame Anick Campeau
Appuyée par madame Geneviève Cliche
Il est résolu

108-18

D'autoriser l'accès gratuit d'une salle au Club de pétanque de Saint-Lambert-de-Lauzon pour leur 40^e anniversaire tenue le 15 septembre 2018 pour la soirée.

D'octroyer une subvention équivalente au coût de la location de la salle municipale au Club de pétanque de Saint-Lambert-de-Lauzon pour leur 40^e anniversaire tenue le 15 septembre 2018 pour la soirée.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

5.3

Demande d'annulation d'intérêts d'une facture du Service de la sécurité incendie

ATTENDU QU'une demande a été formulée afin de ne pas facturer d'intérêts sur une facture;

ATTENDU QUE l'imposition des intérêts sur les comptes en souffrance est prévue par règlement;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de madame Geneviève Cliche
Appuyée par madame Anick Campeau
Il est résolu

109-18

D'informer le demandeur que le conseil n'est pas en mesure d'accéder à sa demande et que les intérêts s'appliqueront sur la facture.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 6

Autorisation de paiement des comptes

110-18

Sur la proposition de monsieur Dave Bolduc
Appuyée par monsieur Renaud Labonté
Il est résolu

D'autoriser la liste des comptes à payer du mois de mai 2018 totalisant 126 653,78 \$
telle que soumise par l'assistante-trésorière.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 7

Autorisation de dépenses de représentation des membres du conseil

ATTENDU QUE des membres du conseil municipal seront appelés à représenter la
Municipalité lors d'événements organisés par Développement économique Nouvelle-
Beauce et La Fondation Le Crépuscule;

ATTENDU QUE les participations à ces événements engendreront des coûts;

EN CONSÉQUENCE,

111-18

Sur la proposition de monsieur Germain Couture
Appuyée par monsieur Dave Bolduc
Il est résolu

D'autoriser une dépense nette de 570 \$ relativement à ces activités de
représentations.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 8

8.1

**Avis de motion et présentation du règlement numéro 795-18 modifiant la limite
de vitesse de 90 km/h à 70 km/h sur la rue des Érables Nord**

Monsieur Germain Couture donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption, lors
d'une séance ultérieure de ce conseil, le règlement numéro 795-18 modifiant la limite
de vitesse de 90 km/h à 70 km/h sur la rue des Érables Nord.

Un projet de règlement est déposé et présenté par le directeur général et secrétaire-
trésorier.

8.2

**Avis de motion et présentation du règlement numéro 796-18 modifiant la limite
de vitesse de 90 km/h à 70 km/h sur la rue Bellevue**

Monsieur Germain Couture donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption, lors
d'une séance ultérieure de ce conseil, le règlement numéro 796-18 modifiant la limite
de vitesse de 90 km/h à 70 km/h sur la rue Bellevue.

Un projet de règlement est déposé et présenté par le directeur général et secrétaire-
trésorier.

Point n° 9

9.1

Demande de dérogation mineure numéro 234 : Partie du lot 6 114 579 (lot projeté 6 247 574) – Largeur minimale du lot

ATTENDU QUE madame Lysanne Breton-Lessard sollicite, une dérogation mineure afin de rendre réputée conforme la largeur de 45,18 mètres du lot projeté 6 247 574, constituant une partie du lot 6 114 579, contrairement à la disposition de l'article 4.7.3.1 du Règlement de lotissement numéro 244-91 qui exige une largeur minimale de 50 mètres pour les lots non desservis;

ATTENDU QUE cette demande peut être considérée comme étant mineure, qu'elle ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des voisins et que l'application de la réglementation pose un préjudice sérieux au demandeur;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme émise par le biais de la résolution numéro 04-18;

À CES CAUSES,

Sur la proposition de monsieur Dave Bolduc
Appuyée par monsieur Renaud Labonté
Il est résolu

112-18

D'accorder la dérogation mineure présentée à la demande n° 234.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

9.2

Demande de dérogation mineure numéro 235 : Lot 2 641 261 – Marge de recul avant d'un bâtiment bifamilial

ATTENDU QUE Construction Lebour sollicite, pour la propriété localisée au 1104, rue du Pont et constituant le lot 2 641 261, une dérogation mineure afin de rendre réputée conforme la transformation d'une résidence localisée à 7.32 mètres de la ligne avant, d'unifamilial à bifamilial, contrairement à la disposition de l'article 7.2 du Règlement de zonage numéro 243-91 qui prescrit une marge de recul avant de 7.6 mètres;

ATTENDU QUE cette demande peut être considérée comme étant mineure, qu'elle ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des voisins et que l'application de la réglementation pose un préjudice sérieux au demandeur;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme émise par le biais de la résolution numéro 05-18;

À CES CAUSES,

Sur la proposition de monsieur Renaud Labonté
Appuyée par monsieur Dave Bolduc
Il est résolu

113-18

D'accorder la dérogation mineure présentée à la demande n° 235.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

9.3

Demande de dérogation mineure numéro 236 : Lot 2 642 329 – Marge de recul avant

ATTENDU QUE monsieur Jean-Guy Simard sollicite, pour la propriété constituant le 100, rue De La Salle correspondant au lot 2 642 329, une dérogation mineure afin de rendre réputée conforme l'implantation de la résidence existante à 7,43 mètres de la ligne avant, contrairement à la disposition de l'article 7.2 du Règlement de zonage numéro 243-91 qui prescrit une marge de recul avant de 7.6 mètres;

ATTENDU QUE cette demande peut être considérée comme étant mineure, qu'elle ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des voisins et que l'application de la réglementation pose un préjudice sérieux au demandeur;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme émise par le biais de la résolution numéro 06-18;

À CES CAUSES,

Sur la proposition de monsieur Renaud Labonté
Appuyée par monsieur Germain Couture
Il est résolu

114-18

D'accorder la dérogation mineure présentée à la demande n° 236.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 10

10.1

Octroi d'un mandat de services professionnels pour le pré-achat d'équipements de traitement de l'eau potable

ATTENDU QUE la Municipalité désire raccorder le puits Coulombe afin d'augmenter sa production d'eau potable;

ATTENDU QU'il sera nécessaire de se procurer les équipements de traitement de l'eau potable nécessaires en vue de procéder au traitement de l'eau de ce puits;

ATTENDU QUE l'offre de services de SNC-Lavalin en date du 23 mai 2018 de 10 100 \$ plus les taxes applicables afin de préparer les documents d'appel d'offres en vue de l'obtention des équipements nécessaires;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de monsieur Dave Bolduc
Appuyée par madame Caroline Fournier
Il est résolu

115-18

D'octroyer un mandat de services professionnels pour la préparation de plans et devis pour le pré-achat d'équipements de traitement de l'eau potable à la firme SNC-Lavalin conformément à l'offre de services du 23 mai 2018 prévoyant un coût de 10 100 \$ plus les taxes applicables

D'autoriser une dépense nette évaluée à 10 605 \$ prise à même l'excédent accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

10.2

Octroi d'un mandat de surveillance en ingénierie dans le cadre des travaux de remplacement et de réfection de ponceaux

ATTENDU QU'un contrat pour l'exécution de travaux de remplacement et de réfection de ponceaux sur la rue du Pont, la rue Bellevue et la rue des Érables a été adjugé par la résolution numéro 92-18;

ATTENDU QU'il y a lieu d'octroyer un mandat de surveillance de ces travaux;

ATTENDU l'offre de services transmise par la firme Tetra Tech QI inc. en date du 28 mai 2018;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de madame Geneviève Cliche
Appuyée par monsieur Dave Bolduc
Il est résolu

116-18

D'octroyer le mandat des services professionnels de surveillance de travaux à Tetra Tech QI inc. conformément à l'offre de services du 28 mai 2018 prévoyant un coût de 10 200 \$ plus les taxes applicables;

D'autoriser une dépense nette évaluée à 10 710 \$, prise à même le règlement d'emprunt numéro 780-17, et d'affecter le fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques d'une somme maximale correspondant à 25 % de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

10.3

Octroi d'un mandat pour le contrôle géotechnique des travaux de remplacement et de réfection de ponceaux dans le cadre du programme *Réhabilitation du réseau routier local – Volet : Redressement des infrastructures routières locales*

ATTENDU QU'un contrat pour l'exécution de travaux de remplacement et de réfection de ponceaux sur la rue du Pont, la rue Bellevue et la rue des Érables a été adjugé par la résolution numéro 92-18;

ATTENDU QUE ces travaux sont susceptibles de bénéficier du programme *Réhabilitation du réseau routier local – Volet : Redressement des infrastructures routières locales*;

ATTENDU QU'un contrôle géotechnique des travaux s'avère nécessaire afin de répondre aux cadres de ce programme;

ATTENDU QU'il y a lieu d'octroyer un mandat pour le contrôle géotechnique des travaux de remplacement et de réfection de ponceaux;

ATTENDU l'offre de services transmise par la firme Englobe en date du 28 mai 2018;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de monsieur Germain Couture
Appuyée par monsieur Dave Bolduc
Il est résolu

117-18

D'octroyer le contrat de contrôle géotechnique des travaux de remplacement de deux ponceaux dans le cadre du programme *Réhabilitation du réseau routier local – Volet : Redressement des infrastructures routières locales* à Englobe conformément à l'offre de services du 28 mai 2018 prévoyant un coût de 10 428,74 \$ plus les taxes applicables;

D'autoriser une dépense nette évaluée à 10 950,17 \$ prise à même le règlement d'emprunt numéro 780-17, et d'affecter le fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques d'une somme maximale correspondant à 25 % de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

10.4

Octroi d'un mandat pour le contrôle géotechnique des travaux de pavage réalisés dans le cadre du programme *Réhabilitation du réseau routier local – Volet : Redressement des infrastructures routières locales*

ATTENDU QU'un contrat pour l'exécution de travaux de pavage sur la rue du Pont, la rue Bellevue et la rue des Érables a été adjugé par la résolution numéro 91-18;

ATTENDU QUE ces travaux sont susceptibles de bénéficier du programme *Réhabilitation du réseau routier local – Volet : Redressement des infrastructures routières locales*;

ATTENDU QU'il y a lieu d'octroyer un mandat pour le contrôle géotechnique des travaux de pavage dans le cadre du programme *Réhabilitation du réseau routier local – Volet : Redressement des infrastructures routières locales*;

ATTENDU l'offre de services transmise par la firme Englobe en date du 28 mai 2018;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de monsieur Dave Bolduc
Appuyée par monsieur Renaud Labonté
Il est résolu

118-18

D'octroyer le contrat de contrôle géotechnique des travaux de pavage dans le cadre du programme *Réhabilitation du réseau routier local – Volet : Redressement des infrastructures routières locales* à Englobe conformément à l'offre de services du 28 mai 2018 prévoyant un coût de 14 900,71 \$, excluant les taxes applicables;

D'autoriser une dépense nette évaluée à 15 645,75 \$, prise à même le règlement d'emprunt numéro 780-17, et d'affecter le fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques d'une somme maximale correspondant à 25 % de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 11

11.1

Octroi d'un contrat pour lignage de rues

ATTENDU QUE dans le cadre des opérations d'entretien du réseau routier local, il y a lieu de procéder au marquage de lignes sur diverses rues de la municipalité;

ATTENDU l'offre de prix en date du 28 mai 2018 déposée par Durand Marquage & associés inc.;

EN CONSÉQUENCE,

119-18 Sur la proposition de madame Caroline Fournier
Appuyée par monsieur Germain Couture
Il est résolu

D'accorder le contrat de lignage de rues à Durand Marquage & associés inc. pour la somme de 0,169 \$ le mètre linéaire, excluant les taxes conformément à l'offre de services en date du 28 mai 2018.

D'autoriser une dépense n'excédant pas 25 000 \$, incluant les taxes applicables, prise à même le budget des opérations.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

11.2

Octroi d'un contrat pour du scellement de fissures de rues

ATTENDU QUE dans le cadre des opérations d'entretien du réseau routier local, il y a lieu de procéder au scellement de fissures du pavage de certains chemins;

ATTENDU l'offre de prix déposée par Scellement de fissures inc.;

EN CONSÉQUENCE,

120-18 Sur la proposition de monsieur Renaud Labonté
Appuyée par monsieur Dave Bolduc
Il est résolu

D'octroyer le contrat de scellement de fissures des rues municipales à Scellement de fissures d'asphalte inc. pour la somme de 1,19 \$ le mètre linéaire, conformément à l'offre de services transmise le 24 mai 2018.

D'autoriser une dépense n'excédant pas 25 000 \$, incluant les taxes applicables, prise à même le budget des opérations.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 12

Autorisation de signature dans le cadre d'une offre d'achat de Hydro-Québec

ATTENDU QU'Hydro-Québec a offert à la Municipalité d'acquérir une partie du lot 5 491 043 correspondant à une parcelle située au bout de la rue des Jonquilles;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite donner suite à cette offre;

EN CONSÉQUENCE,

121-18 Sur la proposition de madame Anick Campeau
Appuyée par madame Geneviève Cliche
Il est résolu

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer l'offre d'achat pour et au nom de la Municipalité;

D'autoriser une dépense nette de 500 \$ visant l'acquisition de la partie de lot visée ainsi qu'une dépense équivalente au coût des services professionnels nécessaires à la finalisation de cette acquisition et de prendre ces dépenses à même l'excédent accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 13

Modification de la programmation révisée de travaux dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement et de la contribution gouvernementale* dans le cadre du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)* pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire datée du 25 août 2014 s'élevant à 1 900 135 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de monsieur Germain Couture
Appuyée par madame Geneviève Cliche
Il est résolu

122-18

De s'engager à respecter les modalités du guide qui s'applique à la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon;

De s'engager à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligeant découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

D'approuver le contenu et d'autoriser l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation modifiée de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire datée du 25 août 2014;

De s'engager à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

De s'engager à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 14

Demande de réduction de la vitesse sur la rue du Pont

ATTENDU QUE des entreprises du parc industriel ont sensibilisé la Municipalité à la vitesse élevée des véhicules aux abords de l'entrée du parc industriel;

ATTENDU QUE cette situation crée des difficultés de circulation afin d'accéder au parc industriel et d'en sortir;

Sur la proposition de monsieur Renaud Labonté
Appuyée par monsieur Germain Couture
Il est résolu

123-18

De demander au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports de réduire la vitesse de 70 km/h à 50 km/h entre l'intersection de la rue du Pont et de la rue Montcalm ainsi qu'à l'intersection de la rue du Pont et de la voie ferrée située immédiatement à l'est de l'entrée du parc industriel.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 15

Demande d'affichage de *Les Écuries Morgan*

ATTENDU QUE Les Écuries Morgan s'adressent au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports afin d'installer de la signalisation;

ATTENDU QUE cette signalisation vise à identifier leur installation du 1299, chemin Iberville ainsi que des traverses de chevaux sur la rue du Pont à la hauteur de la rue Saint-Aimé et du chemin Iberville;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de monsieur Renaud Labonté
Appuyée par madame Caroline Fournier
Il est résolu

124-18

D'autoriser l'installation de panneaux de signalisation relatifs aux traverses et à la présence de chevaux tel que demandé.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 16

Consultation publique dans le cadre de l'élaboration de la Politique familiale et des aînés

ATTENDU QUE la Municipalité élabore actuellement une Politique familiale et des aînés;

ATTENDU QUE dans le cadre de cette démarche une consultation des clientèles cibles (familles, adolescents, aînés) doit être effectuée;

ATTENDU QUE pour ce faire un sondage et une table ronde citoyenne seront réalisés;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de madame Anick Campeau
Appuyée par madame Geneviève Cliche
Il est résolu

125-18

D'approuver les questionnaires de consultation des clientèles familles, adolescents et aînés tel que présenté;

D'autoriser une dépense nette n'excédant pas 500 \$ afin de mettre en place la consultation publique.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 17

Approbation d'une entente de fin d'emploi

Sur la proposition de madame Caroline Fournier
Appuyée par madame Geneviève Cliche
Il est résolu

126-18

D'approuver l'entente de fin d'emploi, effective en date du 28 mai 2018, dont les termes sont confidentiels, intervenue entre la Municipalité et madame Virginie Herrscher et d'autoriser le maire et le directeur général à signer cette entente pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 18

Modification des restrictions à l'utilisation du terrain de baseball

ATTENDU QUE le territoire de la municipalité fait désormais partie de l'Association de baseball mineur de Beauce-Nord;

ATTENDU QU'il y a un manque de disponibilité de terrains de baseball sur le territoire de la Nouvelle-Beauce pouvant recevoir des joutes de niveau pee-wee;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite autoriser les joutes de niveau pee-wee sur le terrain de balle.

Sur la proposition de monsieur Germain Couture
Appuyée par monsieur Dave Bolduc
Il est résolu

127-18

De modifier la résolution numéro 61-15 afin d'y remplacer le 1^{er} alinéa du dispositif par le suivant :

« D'autoriser la location du terrain de balle uniquement pour les catégories Novice, Atome, Moustique et Pee-wee de l'Association de baseball mineur ainsi que pour la ligue de balle donnée.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 19

Demande de reconnaissance du Festival de la rentrée

ATTENDU QUE le Festival de la rentrée (l'Organisme) a présenté une demande de reconnaissance à la Municipalité;

ATTENDU QUE l'organisme est incorporé en vertu de la troisième partie de la *Loi sur les compagnies*;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de madame Geneviève Cliche
Appuyée par monsieur Renaud Labonté
Il est résolu

128-18

De reconnaître le Festival de la rentrée comme organisme de la vie communautaire au sens de la *Politique de tarification des centres communautaires et des terrains sportifs* de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 20

Demande d'aide financière pour le raccordement d'un puits d'eau potable

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU);

Sur la proposition de madame Anick Campeau
Appuyée par monsieur Renaud Labonté
Il est résolu

129-18

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) visant le projet de raccordement d'un puits d'eau potable;

De confirmer l'engagement de la Municipalité à payer sa part des coûts admissibles ainsi que les coûts d'exploitation continue du projet soumis dans le cadre des volets 1 et 2 du programme;

D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document inhérent à cette demande d'aide financière.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 21

Levée du moratoire visant le développement résidentiel hors périmètre d'urbanisation

ATTENDU QUE la résolution numéro 116-13 établit un moratoire sur l'ouverture de nouveaux secteurs de développements résidentiels nécessitant la construction de nouvelles rues à l'extérieur du périmètre d'urbanisation;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite maintenant lever ce moratoire;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de monsieur Renaud Labonté
Appuyée par monsieur Germain Couture
Il est résolu

130-18

De lever le moratoire sur l'ouverture de nouveaux secteurs de développements résidentiels nécessitant la construction de nouvelles rues à l'extérieur du périmètre d'urbanisation.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 22

Deuxième période de questions

Un citoyen interroge le conseil au sujet des modifications règlementaires relatives aux limitations de la vitesse.

Un citoyen interroge le conseil relativement à la circulation face à l'abribus situé sur le terrain de la caserne d'incendie, sur la signalisation relative aux chevaux et sur l'acquisition d'un terrain d'Hydro-Québec.

Un citoyen interroge le conseil relativement aux représentations du conseil et de la limitation de la vitesse.

Point n° 23

Points divers

23.1

Annonces diverses

Germain Couture informe les citoyens des travaux du comité de sécurité publique qui ont mené à deux avis de motion relativement à la diminution de limite de vitesse. Également il informe les citoyens qu'il y aura du marquage de la chaussée à la hauteur des traverses piétonnes.

Renaud Labonté informe les citoyens des travaux du comité des communications, notamment du nouveau site Internet qui sera mis en ligne prochainement. Il informe également qu'un représentant de La Beauce Embauche viendra éventuellement rencontrer des représentants du parc industriel.

Dave Bolduc invite les citoyens aux activités de la Fête nationale.

Geneviève Cliche informe les citoyens de la consultation publique pour la politique familiale et des aînés pour laquelle une table ronde des aînés aura lieu le 19 juin prochain ainsi que d'un sondage accessible via Internet et Facebook du 6 juin au 13 juillet pour les clientèles "Famille" et "Adolescent".

Caroline Fournier informe les citoyens du festival qui s'organise les 24, 25 et 26 août.

Le maire félicite l'école du Bac pour la tenue de l'activité « Je cours pour ma cour ».

Point n° 24

Levée de la séance

Sur la proposition de madame Geneviève Cliche Cliche
Appuyée par monsieur Renaud Labonté Labonté
Il est résolu

131-18

À 20 h 41 de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Éric Boisvert, directeur général
et secrétaire-trésorier

Je, Olivier Dumais, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal du Québec.

Olivier Dumais, maire